

Recherches sociographiques



Alain PONTAUT, *Santé et sécurité : un bilan du régime québécois de santé et de sécurité du travail*

Alain Vinet

Volume 28, numéro 1, 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056285ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056285ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Vinet, A. (1987). Compte rendu de [Alain PONTAUT, *Santé et sécurité : un bilan du régime québécois de santé et de sécurité du travail*]. *Recherches sociographiques*, 28(1), 189–191. <https://doi.org/10.7202/056285ar>

encore eu son Basaglia. L'asile s'est perpétué, hélas, malgré tous les efforts pour le transformer. « Un conservatisme dynamique » lui a résisté (p. 86). L'étude prend l'exemple du retard qu'a pris le système francophone sur le système anglophone dans ce domaine. Pour la période de 1894 à 1961, la présence des congrégations religieuses dans les asiles francophones y est décrite comme « un triste mélange de prétention à la médecine et de religion, d'autoritarisme et d'humanitarisme » (p. 47). C'est sévère comme jugement. Pendant ce temps, poursuit l'auteur, « le système protestant développe un réseau d'institutions qui se veut à la fine pointe de la psychiatrie moderne » (p. 47). Mais là, il faut se demander ce que signifie d'être « à la fine pointe de la psychiatrie », disons dans les années 1950 au Canada, surtout si l'on a en mémoire le contexte (anglophone celui-là) qui a permis, par exemple, au docteur Cameron de mener ses expériences malheureuses à l'Université McGill. Ultérieurement, le retard des milieux francophones serait attribuable à l'incapacité des psychiatres modernistes à faire valoir leur point de vue sur celui des hospitalocentristes.

Et nous en serions encore là : une situation bloquée politiquement, dont les ratés de la sectorisation et de la psychiatrie communautaire aussi bien que « le scandale de la désinstitutionnalisation » (p. 127) ne sont que les indices les plus patents. Les sources de tension, semble-t-il, demeurent aussi vives qu'auparavant pour la profession psychiatrique : les technocrates qui portent atteinte à son pouvoir, les ressources alternatives qui privilégient la déprofessionnalisation, la profession médicale elle-même qui s'inquiète de cette spécialité et les paramédicaux qui prennent progressivement leur place. On ne s'étonnera guère alors qu'une politique officielle en santé mentale puisse se faire attendre au Québec. Et, d'ailleurs, dans ces conditions, qui osera demain se dire encore psychiatre ? Le lecteur aura compris que ce livre fait beaucoup plus l'histoire de la psychiatrie québécoise que celle de la santé mentale.

Alfred DUMAIS

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Alain PONTAUT, *Santé et sécurité : un bilan du régime québécois de santé et de sécurité du travail*, Montréal, Boréal Express, 1985, 239p.

Pour le chercheur en santé et sécurité du travail, la publication d'un livre-bilan, sept ans après celle d'un livre blanc, paraît *a priori* très opportune. La lecture de la table des matières confirme cette impression : cent ans d'histoire présentés en deux cent cinquante pages, des titres et sous-titres accrocheurs, bref une lecture instructive et plaisante en perspective. Je constate cependant avec étonnement, sans plus, que la préface en est rédigée par le président de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, acteur de premier plan et maître d'œuvre du présent régime : sans doute ce bilan ne lui a-t-il pas trop déplu... Pour sa part, l'auteur me déçoit en faisant l'économie d'une introduction : intentions, démarche et difficultés de parcours ne sont pas explicitées. De quelle sorte de bilan s'agit-il ? Écrit au nom de qui et fondé sur quel(s) critère(s) ? Néant. Voilà pour le premier contact avec ce volume.

La démarche d'Alain Pontaut est chronologique et son bilan débute « au temps de l'industrie naissante » avec l'Acte des manufactures, sanctionné en 1885, « première loi québécoise, timide et peu suivie d'effets ». Utilisant comme des balises les diverses commissions d'enquête et pièces législatives qui suivirent, l'auteur décrit pas à pas le laborieux cheminement des mentalités vers la théorie du risque professionnel et le principe de la responsabilité collective des employeurs. Cheminement des mentalités mais aussi des rapports de force entre employeurs et travailleurs, jalonné de dates, de témoignages, de remises en cause. Jusqu'au rapport Riverin et jusqu'au 15 novembre 1976, Pontaut décrit et raconte l'histoire et la petite histoire québécoise de la santé et de la sécurité du travail. Des noms et des témoignages agrémentent la lecture de ces quarante-six pages, qui s'apparentent davantage à mon avis à une chronique qu'à un bilan. Mais ne chicanons pas sur les mots ou sur les intentions, car l'ensemble est intéressant et instructif. L'intérêt est soutenu par des sous-titres bien choisis qui, par contre, ne facilitent guère une consultation rapide du document pour retrouver un fait ou une date, par exemple. Enfin, l'auteur manifeste déjà un défaut, qui ira s'aggravant, lorsqu'il inclut au texte de longs et trop longs extraits de rapports et documents qu'il devrait résumer : ainsi cinq pages (pp. 75-80) sont consacrées à l'énumération des trente-cinq recommandations du Rapport Riverin.

En l'absence d'intention exprimée par l'auteur quant à l'enchaînement des chapitres, je me permets de considérer que ce livre comprend deux parties, la seconde portant sur la réforme d'après 1976 et sur le régime actuel de santé et de sécurité du travail (chapitres 5 et 6). C'est la partie la plus volumineuse et c'est ici, me semble-t-il, que l'auteur tente de tracer son bilan. Mais s'agit-il vraiment d'un bilan ? Animé par un profond désir de rendre justice à une réforme qui a connu quelques revers et de nombreux détracteurs, Alain Pontaut se laisse parfois emporter au point de friser l'apologie. Cela se remarque dans le style : « la première réforme — on verra qu'il serait plus juste de dire révolution — à laquelle vont s'atteler le président et son équipe » (p. 90), aussi bien que dans les sous-titres : « la seule solution » (p. 142), « les faux procès et le vrai bilan » (p. 194). Bref, le lecteur est devant une argumentation, un plaidoyer presque, certes bien documenté mais ne laissant place à la critique que pour la contrecarrer. On pourrait prétendre à juste titre que la critique s'est largement faite entendre ailleurs et que cette réforme demeure un acquis important pour le Québec. Faut-il pour autant que le livre s'apparente, dans son contenu comme dans sa facture, à une réponse de la C.S.S.T., année après année, à ses détracteurs ? J'en doute.

L'impression de faire face à un plaidoyer est accentuée par le défaut déjà mentionné de recourir à de longs extraits de documents émanant cette fois de la C.S.S.T., des discours de son président, des statistiques compilées par ses services, etc. Ainsi, à propos de l'article 38.4 de la Loi sur les accidents du travail, qui a fait couler beaucoup d'encre, Pontaut écrit en page 151 : « En 1983, Robert Sauvé rappellera ainsi les épisodes de ce long débat » ; et il cite le p.d.g. de la Commission pour les trois prochaines pages. C'est trop, aussi bien sur le fond que dans la forme. Au point où le dernier chapitre, qui relate l'action de la C.S.S.T. de 1980 à 1985, année après année, prend parfois l'allure des rapports d'activité auxquels nous ont habitués les organismes gouvernementaux.

En résumé, ce livre m'a intéressé et déçu. Il relate l'histoire de notre régime de santé et de sécurité du travail, rappelle les points de départ, les étapes, les retards et les difficultés. Le régime actuel en paraît meilleur et peut souffrir la comparaison avec des

régimes étrangers. Mais, pour les années récentes, le bilan prend couleur d'une défense et le recours à de longues citations ainsi qu'à une multitude de statistiques annuelles rend la lecture pénible et laisse un sentiment d'inachevé. La présence d'une introduction ainsi qu'une conclusion plus étoffée auraient également été appréciées.

Alain VINET

*Département des relations industrielles,
Université Laval.*

Traité d'anthropologie médicale. L'institution de la santé et de la maladie, sous la direction de Jacques Dufresne, Fernand Dumont et Yves Martin, Québec et Lyon, Presses de l'Université du Québec/Institut québécois de recherche sur la culture/Presses universitaires de Lyon, 1985, 1246p.

Il faut souligner d'entrée de jeu la taille « triomphaliste » de l'ouvrage, plus propice à décorer une bibliothèque qu'à être traîné par un lecteur intéressé. Ce qui frappe à la lecture, c'est d'abord la variété des sujets mais aussi celle des « grilles », caractéristique quelque peu déroutante pour qui se permet d'aborder plus d'un chapitre à la fois.

Commenter la parution d'un traité aussi volumineux qu'intéressant suppose qu'on porte l'attention sur des aspects que l'on privilégie, pour des valeurs que l'on doit préalablement avouer. Je suis un médecin formé aux sciences psychologiques et administratives. J'avais été invité à collaborer au chapitre sur la pédagogie médicale, sous la direction du D^r Guy Lamarche. Mais, sans que je n'y sois pour rien, l'invitation de Jacques Dufresne resta sans suite.

La présentation du traité en dit long sur l'orientation de son concepteur. La première phrase statue que la santé occupe aujourd'hui autant de place que la religion. Preuve en est faite par l'étalon du P.N.B. : selon la deuxième phrase, il y a de 15% de celui-ci. La troisième phrase énonce que la croissance de ces coûts « est devenue un problème majeur [...]. Qui sait par exemple si la négligence des arts en faveur des services, dont ceux de la santé, n'entraînera pas un appauvrissement de l'imaginaire qui apparaîtra un peu comme préjudiciable à la santé elle-même ? » (P. VII.) Pourtant, entre 1970 et 1980, les dépenses totales de santé du P.I.B. sont demeurées au même niveau. (Clermont BÉGIN, « L'évolution du système de santé au Québec », *Administration hospitalière et sociale*, XXIX, 5, septembre-octobre 1983 : 17-22.) Comme toujours, le spectre des coûts croissants semble agité surtout pour amener des réallocations de ressources.

Dans son introduction, Dumont recourt à Paul Ladrière pour illustrer la dominance culturelle de la santé par le fait que la libéralisation de l'avortement se fait « au nom de la santé publique, objectif capable de rencontrer le plus grand consensus. L'avortement clandestin doit être combattu parce qu'il met en danger la vie et la santé de la mère. » (P. 23.) Finalement, il débouche sur l'idée que la médecine, en s'instituant, instaure, comme toute institution, un certain ordre normatif. (P. 38.)